

par les ordres du dit intendant à tous les garçons qui se marieront à vingt ans et au-dessous, et aux filles à seize et au-dessous, vingt livres pour chacun le jour de leurs noces, ce qui sera appelé le présent du roi." (1)

Plusieurs de ces pensions ont dû être payées dans la paroisse de Saint-Thomas, s'il faut en juger par les nombreuses familles qu'on y rencontre à cette époque.

Le parrain de la fille de Jean Prou portait un nom qu'on ne rencontre plus dans nos parages. Il s'appelait Nicolas Sarazin (2). Sarazin, originaire de Paris, était le seul médecin du Roy en la Nouvelle-France et il recevait de ce chef six cents livres par année. Il appert qu'il a séjourné à la Pointe-à-Lacaille de 1680 à 1694. Or, je me demande ce que pouvait bien venir faire un médecin, en ces temps-là, à la Pointe - à - Lacaille ? Ce qu'il y a de certain, c'est que Nicolas Sarazin, qui s'est établi à Charlesbourg vers 1694. L'histoire ne le dit pas, mais il est probable que, vexé de voir que les gens s'obstinaient à jouir d'une santé féroce, il abandonna sa profession pour s'adonner à la culture. Cependant, en sa qualité de médecin du roy, il était tenu de donner ses services à quiconque les requerrait. Six de ses dix enfants furent baptisés à Saint-Thomas, les autres le furent à Charlesbourg.

Les entrées de 1679 se bornent à ces trois actes : trois baptêmes en tout et partout.

Il aurait bien étonné les colons de la Pointe-à-Lacaille celui qui leur eût dit, alors, que cette petite colonie, débutant si modestement, serait une aussi grande paroisse aujourd'hui.

---

(1) Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

Cette prime valait bien les cent acres du gouvernement Mercier.

(2) Pour plus de détails sur Sarazin, voyez sa biographie par l'abbé Bois.